



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNE DE COURTHEZON  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 5 décembre 2023

**Délibération n°2023102**

Date de convocation : 28/11/2023

Membres en exercice : 29  
Votants : 27

PREND ACTE

Le Maire certifie le caractère  
exécutoire de la présente décision.

Acte publié le : 07/12/2023



L'an deux mille vingt-trois et cinq décembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Nicolas PAGET, Maire :

**Présents :** Jean Pierre FENOUIL, Alexandra CAMBON, Corinne MARTIN, Xavier MOUREAU, Christelle JABLONSKI, Benoît VALENZUELA, Cyril FLOURET, Adjoint, Anne-Marie PONS, Marie SABBATINI, Marc GELEDAN, Alain CHAZOT, Sabine BONVIN, Cendrine PRIANO-LAFONT, Julien LENZI, Paul CHRISTIN, Caroline FAYOL, Jérôme DEMOTIER, Lysiane VOISIN, Benjamin VALERIAN, Christiane PICARD, Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO, Cédric MAURIN, Anca-Loredana FINE, Conseillers.

**Excusés :**

Fanny LAUZEN-JEUDY pouvoir à Cédric MAURIN  
Laurent ABADIE pouvoir à Nicolas PAGET  
Françoise PEZZOLI pouvoir à Alexandra CAMBON

**Absents :**

Marjorie BOUCHON  
Catherine ZDYB

**Secrétaire de Séance :**

Alexandra CAMBON

**ADMINISTRATION/REPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE / THIERRY BLATTES**

Thierry BLATTES, Conseiller Municipal issu de de la liste « AGISSON POUR COURTHEZON » étant démissionnaire par courrier simple adressé à Monsieur le Maire le 21/11/2023, il convient de procéder à son remplacement.

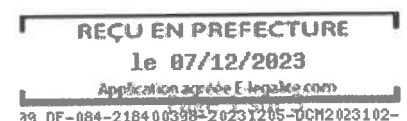
En conséquence, conformément à la réglementation en vigueur dans les communes de plus de 3 500 habitants, Madame Anca-Loredana FINE, placée au rang suivant, devient Conseillère Municipale.

Madame Anca-Loredana FINE remplacera Monsieur Thierry BLATTES, élu démissionnaire, au sein des différentes commissions communales auxquelles il était élu, suite à la démission de François Nicolas LEFEVRE, conformément à la délibération n°2020134 du 16 juin 2020.

Vu l'article L. 2121-4 du Code Général des Collectivités territoriales et l'article 270 du Code Electoral ;

Considérant la démission de Monsieur Thierry BLATTES de la liste électorale membre de la liste « AGISSONS POUR COURTHEZON »

**Délibération n°2023102**



**Considérant** que Madame Anca-Loredana FINE est la personne de rang suivant sur ladite liste ;

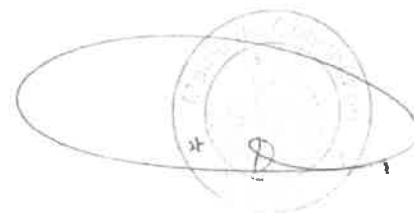
Le conseil Municipal, ayant ouï l'exposé du Maire :

- **INSTALLE** Madame Anca-Loredana en tant que membre du Conseil Municipal,
- **DIT** que Madame Anca-Loredana remplace Monsieur Thierry BLATTES au sein des différentes commissions municipales auxquelles il était élu.
- **PROCEDE** à l'actualisation du tableau municipal en conséquence.

Le secrétaire de séance  
Alexandra CAMBON

Le Maire  
Nicolas PAGET

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits  
Ont signé les membres présents,  
Pour copie conforme.



**ANNEXE À LA DÉLIBÉRATION 2023-102 du 05/12/2023**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

**COMMUNE DE COURTHEZON**

(Communes de 1000 habitants et plus)

Effectif légal du conseil municipal : 29

**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le Maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R. 2121-2 du code général des collectivités territoriales - CGCT).

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du premier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. 2121-3 du CGCT).

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (R. 2121-4 du CGCT) :

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre les conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge

N° d'ordre	Fonction <sup>1</sup>	Qualité	Prénom et Nom	Né(e) le	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
1	M	Monsieur	Nicolas PAGET	26/06/1985	15/03/2020	1072
2	A	Monsieur	Jean Pierre FENOUIL	28/10/1943	15/03/2020	1072
3	A	Monsieur	Alexandra CAMBON	25/07/1980	15/03/2020	1072
4	A	Monsieur	Xavier MOUREAU	10/11/1971	15/03/2020	1072
5	A	Madame	Corinne MARTIN	07/07/1963	15/03/2020	1072
6	A	Monsieur	Benoît VALENZUELA	30/09/1982	15/03/2020	1072
7	A	Madame	Christelle JABLONSKI	08/09/1983	15/03/2020	1072
8	A	Monsieur	Cyril FLOURET	13/09/1985	15/03/2020	1072
9	A	Madame	Sabine BONVIN	18/09/1967	15/03/2020	1072
10	CMD	Madame	Anne-Marie PONS	13/01/1946	15/03/2020	1072
11	CM	Madame	Christiane PICARD	04/02/1961	15/03/2020	1072
12	CM	Madame	Lysiane VOISIN	20/04/1961	15/03/2020	1072
13	CM	Monsieur	Marc GELEDAN	27/04/1963	15/03/2020	1072
14	CM	Madame	Françoise PEZZOLI	28/10/1966	15/03/2020	1072
15	CMD	Monsieur	Alain CHAZOT	04/11/1966	15/03/2020	1072
16	CM	Monsieur	Laurent ABADIE	17/06/1971	15/03/2020	1072
17	CM	Madame	Cendrine PRIAND-LAFONT	19/06/1971	15/03/2020	1072
18	CMD	Madame	Marie SABBATINI	26/07/1971	15/03/2020	1072
19	CM	Monsieur	Jérôme DEMOTIER	16/12/1971	15/03/2020	1072
20	CM	Monsieur	Paul CHRISTIN	05/07/1972	15/03/2020	1072
21	CM	Monsieur	Julien LENZI	03/10/1983	15/03/2020	1072
22	CM	Madame	Caroline FAYOL	22/10/1983	15/03/2020	1072
23	CMD	Monsieur	Benjamin VALERIAN	27/06/1990	15/03/2020	1072
24	CM	Madame	Catherine ZDYB	26/12/1972	15/03/2020	652
25	CM	Monsieur	Cédric MAURIN	22/05/1978	15/03/2020	652
26	CM	Madame	Fanny LAUZEN-JEUDY	28/08/1980	15/03/2020	652
27	CM	Madame	Marjorie BOUCHON	30/10/1981	15/03/2020	652
28	CM	Monsieur	Jean-Paul RIGOTARD BARBADORO	01/01/1972	14/03/2023	1072
29	CM	Madame	Anca-Loredana FINE	22/10/1979	05/12/2023	652

Un double du tableau reste déposé dans les bureaux de la mairie, de la sous préfecture et de la préfecture où chacun peut en prendre connaissance ou copie (R. 2121-4 du code général des collectivités territoriales).

Cachet de la Mairie

Certifié Exact par le Maire,



A Courthézon, le 5 décembre 2023 2023

<sup>1</sup> M pour Maire, A pour Adjoint, CM pour Conseiller Municipal et CMD pour Conseiller Municipal Délégué

Délibération n°2023102

**REÇU EN PREFECTURE**

le 07/12/2023

Application app/vef-f-legis@ccms

39\_DE-084-2184 00398-20231205-DCH2023102-